

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	69

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	5
ABSENTS	22

Vote Pour : 67
 Vote Contre : 0
 Abstention : 2

Date de la Convocation
 19 NOVEMBRE 2024

Date d’Affichage
 19 NOVEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jacques BROS, Robert CINQ, Laurence CRANSAC VELLARINO Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°203_2024

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Décision modificative N°1 Budget Eau

Exposé des motifs

Le volume de travaux d’investissement entrepris sur la commune de Gaillac nécessite d’ajuster le montant inscrit au budget Primitif 2024.

Afin de faire face au règlement de factures à venir, il convient de :

. Réduire les sommes inscrites en fonctionnement :
 au chapitre 011 – charges à caractère général, -10 000 €, sur l'article sous-traitance
 au chapitre 67- titres annulés - 20 000 €,
 et au chapitre 012 -Frais de personnel -30 000 €, article 6218 remboursement de MAD,

. Augmenter les crédits sur les postes de recettes de fonctionnement :
 à l'article 7068 pour 15 000 €
 à l'article 70611 pour 5 000 €

Il est ainsi possible d'abonder 80 000 € à l'article 2315 - Travaux en cours d'immobilisation.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le budget primitif 2024 Budget Eau voté le 8 avril 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Julien BACOU, René ANDRIEU) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

Étiquettes de lignes	Chapitre	Nature	Libellé	Somme de Montant
⊖ F				
⊖ DÉPENSES	⊖ 67	⊖ 673	⊖ TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	-20 000,00 €
	Total 67			-20 000,00 €
	⊖ 011	⊖ 611	⊖ Sous-traitance générale	-10 000,00 €
	Total 011			-10 000,00 €
	⊖ 012	⊖ 6218	⊖ Autres personnels extérieurs	-30 000,00 €
	Total 012			-30 000,00 €
	⊖ 023	⊖ 023	⊖ VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €
	Total 023			80 000,00 €
Total DÉPENSES				20 000,00 €
⊖ R	⊖ 70	⊖ 70611	⊖ Redevance d'eau gaillac - collectif -	5 000,00 €
		⊖ 7068	⊖ 7068 Autres prestations de services	15 000,00 €
	Total 70			20 000,00 €
Total R				20 000,00 €
⊖ I				
⊖ DÉPENSES	⊖ 23	⊖ 2315	⊖ Installations, matériel et outillage tec	80 000,00 €
	Total 23			80 000,00 €
Total DÉPENSES				80 000,00 €
⊖ R	⊖ 021	⊖ 021	⊖ Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €
	Total 021			80 000,00 €
Total R				80 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024

ID : 081-200066124-20241125-203_2024-DE



- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 DEC. 2024

- publication - mise en ligne

Le 04 DEC. 2024

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024



ID : 081-200066124-20241125-203_2024-DE